

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 162/SEJ DU 2 MARS 1970 promulguant le décret n° 69-1243 du 31 décembre 1969 relatif au taux des contributions prévues pour l'alimentation du fonds de garantie des victimes d'accidents d'automobile.

n° 162/SEJ

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 mars 1970

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1970

Date du numéro
10 avril 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire Français des Afars et des Issas le décret n° 69-1243 du 31 décembre 1969 relatif aux taux des contributions prévues pour l'alimentation du fonds de garantie des victimes d'accidents d'automobile.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation: Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELA-HAYE.